

Paris, le vendredi 11 février 2011.

LA PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE DÉCLARE LA GUERRE AUX SPORTS MÉCANIQUES !

Le terrain militaire de Carpiagne est encore le théâtre d'une nouvelle bataille juridique opposant la préfecture de Marseille au sport moto.

En 2010 déjà, cette même préfecture avait souhaité interdire le prologue d'une épreuve d'enduro se déroulant dans le camp militaire de Carpiagne (13), champs de manœuvre des chars Leclerc de l'armée française.

Les motivations du Préfet, notamment les risques d'érosion des sols (!), avaient été jugées peu convaincantes par le Juge Administratif qui avait suspendu son arrêté.

Aujourd'hui, le Préfet des Bouches-du-Rhône récidive en interdisant à nouveau la même manifestation avec des arguments encore plus stupéfiants.

Il évoque notamment la nécessité de promouvoir, dans ce parc national qui n'existe pas encore, « des véhicules sobres en énergie ». A titre d'information, un char Leclerc consomme plus de 300 litres/100 km.

Plus grave encore, mis à part un plaidoyer sur l'environnement et la sauvegarde de la planète digne d'un leader d'Europe Ecologie, cette préfecture n'invoque pas le moindre argument juridique valable pour justifier son interdiction d'un sport pourtant reconnu d'intérêt général par l'article L100-1 du Code du Sport.

La Fédération entend ne pas en rester là et donnera les suites qu'il conviendra à cette nouvelle affaire afin de défendre son club et ses activités.

Le Service Communication